

16 juin 2010 -12:18

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2010

Assurance obligatoire soins de santé

Ticket modérateur et tiers payant

Ticket modérateur et tiers payant

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série d'initiatives de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx dans le domaine de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités :

- L'application du tiers payant pour les prestations en ergothérapie est introduite.
- L'intervention personnelle (ticket modérateur) que le bénéficiaire doit payer pour la consultation d'un médecin spécialiste est plafonnée à 15,50 euros.
- La réduction du ticket modérateur pour la consultation d'un médecin spécialiste en endocrino-diabétologie et en gériatrie après avoir été envoyé par un médecin généraliste est élargie aux quatre nouvelles prestations, qui ont été introduites depuis le 1er février 2007 pour l'endocrino-diabétologie et depuis le 1er février pour la gériatrie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>